

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 janvier 2018**

PUBLIE LE : 23 janvier 2018

Délibération n°160118-5 : Contrats de reprise de matériaux recyclables

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN
BOUCLES DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE
ET OISE**

Jean-Luc GRIS, DELEGUE TITULAIRE
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN
BOUCLES DE SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE
ET OISE**

Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Direction Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	21
<u>Pouvoirs</u>	:	3
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	23

SIDRU / CS -160118-5

OBJET : CONTRATS DE REPRISE DE MATERIAUX RECYCLABLES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16.

CONSIDERANT que les contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus de la collecte sélective (verre, aluminium, tétra, carton, plastiques, acier, acier mâchefer et aluminium mâchefer) se terminent le 31 décembre 2017.

CONSIDERANT les propositions des sociétés PAPREC, SUEZ et SEMARDEL suite à la consultation lancée le 3 novembre 2017.

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la reprise et le rachat des emballages et du verre issus de la collecte sélective ainsi que de l'acier et de l'aluminium issus des mâchefers.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les contrats aux sociétés suivantes :

- Verre : OI-MANUFACTURING
- Plastiques : société PAPREC
- Carton : société SUEZ
- Tétra (brique alimentaire): société SUEZ
- Acier : société SUEZ
- Aluminium : société SUEZ
- Acier issu des mâchefers : société SUEZ
- Aluminium issu des mâchefers: société SEMARDEL

ARTICLE 2 : FIXE

Le prix plancher de reprise à :

- Verre : Pas de prix plancher
- Aluminium : 450 €/t
- Tétra : 17 €/t
- Carton : 85 €/t
- Plastiques : PET clair : 165 €/t ;
PET foncé : 50 €/t ; PEHD : 150 €/t
- Acier : 55 €/t
- Acier mâchefer : 17 €/t
- Aluminium mâchefer : 580 €/t

Le prix initial des contrats à :

- Verre : 23,97 €/t
- Aluminium : 599,55 €/t
- Tétra : 17 €/t
- Carton : 104,3 €/t
- Plastiques : PET clair : 303 €/t ;
PET foncé : 83 €/t ; PEHD : 196 €/t
- Acier : 135,55 €/t
- Acier mâchefer : 57,22 €/t
- Aluminium mâchefer : 822,26 €/t

ARTICLE 3 : DIT que les tarifs de reprise des matériaux seront revalorisés chaque mois par application d'une formule de révision connue à la date de signature des contrats, excepté pour le verre, pour lequel le prix fluctue chaque année.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer les contrats de reprise du verre, de l'aluminium, de tétra, de carton, de plastiques de l'acier, de l'acier mâchefer et de l'aluminium mâchefer.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23 JAN. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 23 JAN. 2018

Pour Extrait Conforme


Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal